

COMPTES RENDUS

En raison de la taille réduite de l'ouvrage (158 pages de texte), les démonstrations de Vivian Bruce Conger ne peuvent être toujours poussées très loin. Le traitement des sources prescriptives, qui vont du début du XVIII^e siècle au milieu du XVIII^e siècle, tend à aplatir un peu les différences de réception entre les colonies et les évolutions entre le début et la fin de la période. Les éléments fondamentaux de la démographie très particulière des colonies nord-américaines – les femmes, par exemple, ne représentent que 17 % de la population de Caroline du Sud en 1762 ; 1/3 en 1708 ; et 44 % seulement en 1728 (p. 58) –, sont régulièrement rappelés mais sans que leurs conséquences sur le destin des veuves soient toujours entièrement mises en valeur. Certains passages auraient, par ailleurs, gagné à être plus approfondis – comme celui sur le travail féminin dans le chapitre 5 – ou à être appuyés par des tableaux statistiques. L'absence de chiffres bruts affaiblit parfois le propos par exemple lorsqu'elle étudie les différences de genre dans les legs faits par les veuves. *The Widow's Might*, à côté des ouvrages de Cynthia A. Kerner (1998), de Linda Sturz (2002), de Karin Wulf (2005), ou de Josette Brun (2006) pour les colonies françaises, n'en est pas moins à la fois une excellente introduction à la question du veuvage, et au-delà de la place des femmes, dans l'Amérique du Nord coloniale.

François-Joseph RUGGIU

Gilles GÉRARD, *Famij Maron ou La famille esclave à Bourbon (Île de la Réunion)*, Paris, L'Harmattan, 2012, 264 p.

La famille servile est un sujet âprement débattu au moment des abolitions du XIX^e siècle, puis au XX^e siècle dans le champ scientifique. Revenir aux sources et aux témoignages avant d'appliquer un modèle explicatif répond donc à une nécessité dont s'acquitte Gilles Gérard dans cet ouvrage issu de sa thèse. Le propos de l'auteur consiste à montrer que la majorité des esclaves de l'île Bourbon avait réussi à construire

des familles, même en dehors du cadre formel du mariage religieux ou civil. L'expression de « famij maron », reprise tout au long de l'ouvrage, soit « la famille marronne » en créole réunionnais, désigne la famille servile non institutionnelle. Cette extension du domaine du marronnage se fonde sur l'idée que la famille servile, tout en étant commune, serait clandestine et niée dans son existence.

Dans une première partie, les termes du sujet sont posés avec l'évocation de son traitement jusqu'ici, par le biais d'une convocation hétéroclite d'auteurs, d'Aristote à Schoelcher. La question de la natalité est abordée, lors d'un développement hésitant, dont on retiendra principalement que la documentation disponible ne permet pas de la mesurer. Les trois parties suivantes sont chronologiques, traitant successivement de la famille servile durant la période de la Compagnie des Indes jusqu'en 1767, puis de la Période Royale jusqu'en 1830, et enfin de la monarchie de Juillet à l'abolition de 1848. Dans les deux parties suivantes, une approche plus précise à partir des paroisses de Saint-Leu et Saint-Paul et de grandes propriétés complète l'approche chronologique, mais en restant centrée sur la période finale. Enfin, un sixième et dernier chapitre compile des témoignages ayant trait de près ou de loin au thème principal, tels la vie domestique des esclaves, le rythme de travail, les conditions matérielles d'existence ou encore les préoccupations sanitaires et le marronnage...

La famille servile apparaît mal dans les sources conservées, d'où l'idée répandue selon laquelle les esclaves seraient des individus sans attaches, ce à quoi l'auteur s'emploie à apporter un démenti. L'étude part pour l'essentiel de l'analyse de deux recensements datés de 1735 et 1846. Malheureusement, comme les individus y sont nommés sans ordre apparent et avec des mentions de parenté très aléatoires, reconstituer les cellules familiales est, de fait, quasi-impossible. Là réside la limite majeure de l'entreprise

engagée. Malgré tout, des exemples, abondants et diversifiés, indiquent que la plupart des esclaves ne sont pas isolés mais reliés par des liens de parenté. Leur évaluation est réalisée à partir de la collecte des mentions de parenté dans différentes sources, pour aboutir à une proportion d'esclaves « inscrits dans la parenté ». Mais on objectera qu'à ce compte, tout esclave créole est susceptible d'être comptabilisé. Lorsque les recensements peuvent être recoupés avec d'autres documents, les taux d'inscription dans la parenté sont donc nécessairement très élevés pour les Créoles (93,4 % à Saint-Leu peu avant 1848, et 76 % toutes origines confondues). Si cette approche permet d'évaluer la précision des sources, elle ne permet pas d'appréhender la réalité familiale.

Tout au long de l'ouvrage, il est imputé aux maîtres et aux autorités une position de déni d'existence de la famille servile. Il faudrait pour cela démontrer que l'« idéologie coloniale » véhicule une négation de la parenté chez les esclaves, conviction fondée sur quelques éléments, mais qui mériterait d'être étayée. De toute façon, on ne voit pas à quel objectif cette dénégaration aurait pu correspondre, puisqu'elle ne permettait ni de justifier le système esclavagiste, ni la domination du groupe des propriétaires. Le relatif silence des sources, qui a ici tendance à être sur-interprétée, relève plus prosaïquement des caractéristiques de la documentation consultée. La finalité des recensements nominatifs, comme aux Antilles, est fiscale : mentionner les liens de parenté n'a aucune utilité dans ce cadre, et les maîtres ont même tout intérêt à cultiver le flou afin de faciliter les fraudes. Ici repose l'explication principale de l'imprécision, plus qu'en une volonté de cacher des liens qui ne représentent guère de menace pour l'ordre colonial esclavagiste. D'ailleurs, le mariage, seul acte qui donne une existence légale à la famille servile, bien que soumis à l'autorisation des propriétaires, n'est pas rare au XVIII^e siècle. L'auteur le montre, en soulignant toutefois un déclin de la pratique après 1767, mais hélas sans jamais fournir de taux de nuptialité. Des esclaves ont ainsi développé

une vie familiale malgré de fortes contraintes, interdisant souvent la co-résidence. L'idée selon laquelle les maîtres ont lutté contre les formes d'organisation familiale émergentes manque là encore de consistance. Certes les séparations constituent une menace permanente en cas de mutations de propriété, mais des exemples sont fournis de conservation des cellules familiales préexistantes.

La question de la capacité de renouvellement de la population servile, ici reprise, est abordée dès le premier XIX^e siècle. Les statisticiens d'alors, qui ont fourni les premières données, ont pointé la sous-déclaration des naissances et conclu eux-mêmes à l'impossibilité d'évaluer le taux de natalité. Leurs résultats défailants ont malgré tout été repris tels quels par la suite et utilisés pour alimenter deux éléments de mise en accusation du système : la résistance à l'esclavage par l'avortement et la traite illégale, massive après 1817. L'auteur s'efforce à réfuter ces démarches malhabiles et orientées qu'un silence aurait permis de ne pas exhumer. Ainsi, il s'oppose à l'idée selon laquelle la sous-natalité et le refus d'avoir une descendance seraient une marque de résistance. Toutefois, en l'absence d'arguments solides et d'indicateurs précis, il n'est pas permis de dépasser ces oppositions. La seule estimation proposée de la croissance naturelle (28,7 p. 1000 dans l'ouest de l'île en 1845) ne suffit pas à comprendre la dynamique démographique à l'œuvre depuis le XVIII^e siècle. Avec des méthodes peu détaillées de traitement des données et la rareté des références des sources, il faut souvent se contenter d'évaluations générales. En lisière du sujet principal, le lecteur intéressé par l'environnement humain des quartiers de Saint-Leu et Saint-Paul trouvera des renseignements précis sur le *sex-ratio* et l'origine ethnique des esclaves de différentes habitations.

Cet ouvrage, riche en cas particuliers, laisse en suspens la question des modes de constitution et de fonctionnement de la famille servile, laisse ouverte celle du poids des différents

modèles environnants (Madagascar, côte africaine, Inde) et ne propose pas de typologies. Le rôle du clergé et l'influence éventuelle de la perspective de l'abolition sur la façon d'appréhender la question familiale par les autorités sont d'autres points évoqués, mais qui restent à explorer.

Vincent COUSSEAU

Anne CORNET, *Politiques de santé et contrôle social au Rwanda 1920-1940*, Paris, Karthala, 2011, 472 p.

Dans cet ouvrage issu de sa thèse de doctorat, Anne Cornet s'interroge sur la manière dont l'activité sanitaire mise en place par les Belges dans leur mandat du Rwanda contribue, dans l'entre-deux-guerres, au renforcement de l'emprise coloniale sur les populations. Son étude, qui s'appuie largement sur les archives de l'administration coloniale et de plusieurs sociétés missionnaires, l'amène d'abord à retracer la géographie des lieux de soins et l'organisation des personnels de santé sur le terrain.

À côté d'un réseau hospitalier longtemps limité à Kigali, puis étendu à Astrida, Nyanza et aux zones minières qui développent leurs propres structures, des dispensaires sont progressivement installés, toujours organisés selon le principe de la séparation des établissements entre Européens et Africains. Au sein de ce maillage assez lâche travaille un petit groupe de médecins fonctionnaires, souvent médecins militaires, s'appuyant sur des auxiliaires sanitaires européens, eux-mêmes secondés par des auxiliaires africains. La faiblesse de l'effectif médical est une constante. En 1929, douze médecins exercent au Rwanda, ce qui représente environ un médecin pour 350 000 habitants (en Belgique, à la même époque, on compte un médecin pour 2 344 habitants). Ils s'occupent notamment du Service d'assistance médicale indigène (SAMI), d'abord organisé de manière semi-itinérante (les médecins, établis dans un poste, visitent chaque semaine les dispensaires ruraux dans un périmètre accessible en voiture en une jour-

née), puis itinérante. En 1937, les médecins redeviennent résidents et les agents sanitaires itinérants. Entre 1920 et 1940, une quarantaine de médecins a exercé au Rwanda, assistés d'une vingtaine d'auxiliaires européens. Un personnel africain collabore à l'œuvre sanitaire comme employés d'État, dont une partie est formée sur le terrain ou dans des écoles *ad hoc*, malgré la réticence des Belges à former des « indigènes » instruits. Au Rwanda, les assistants médicaux sont formés dans une école créée en 1920 à Kitega (Urundi) – déplacée à Astrida en 1933 – qui accueille aussi les infirmiers. Divers postes sanitaires sont également chargés de recruter des « aides-soignants » et d'instruire « des indigènes intelligents qui, sans pouvoir arriver à conquérir leur diplôme d'assistant médical seraient aptes cependant à rendre comme aides-infirmiers de très réels services ». En 1938, pour la première, fois, quelques femmes sont engagées en qualité d'aides-soignantes. Dès 1924 cependant, le gouverneur général Rutten cherche à créer des écoles d'accoucheuses dans toutes les provinces, de préférences confiées à des religieuses infirmières. Quel que soit son statut, le travailleur sanitaire africain reste subordonné au personnel occidental.

Le personnel médical est complété par celui des missions, étroitement associées dans les colonies belges à l'entreprise coloniale dans les secteurs sanitaire et pédagogique. Plusieurs sociétés missionnaires, catholiques et protestantes, opèrent au Rwanda. L'administration cherche ainsi à assurer une offre médicale répartie dans le pays tout en évitant la concurrence missionnaire, dont les sociétés organisent leur propre réseau sanitaire. Le secteur de la santé étant confié aux femmes dès lors qu'elles se trouvent en terrain missionnaire, Anne Cornet se concentre sur quatre sociétés qui emploient des femmes, et particulièrement sur les Sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique et la *Church Missionary Society* (CMS). Une soixantaine de sœurs blanches travaillent comme missionnaires au Rwanda dans l'entre-deux-guerres, représentant 44 %